

## **Maison du Désert : ce patrimoine historique sera sauvegardé pour renaître en Maison de quartier**

**Le site historique et patrimonial du Désert restera en mains publiques, avec la nouvelle réaffectation envisagée pour l'ancienne maison de maître, en Maison de quartier. Suite à une réflexion approfondie par un groupe de travail, la Municipalité a chargé le service de la jeunesse et des loisirs de développer ce projet sous forme de préavis.**

Acquise par la Commune de Lausanne le 11 août 1989, la Maison du Désert n'a cessé de se dégrader, faute d'investisseurs potentiels intéressés et solides financièrement, ces derniers se heurtant au coût et aux impératifs liés à la restauration de ce bâtiment historique (en note 2 au recensement architectural cantonal), et à la nécessité de maintenir un certain nombre d'éléments architecturaux. De surcroît, la toiture du bâtiment a été ravagée par un incendie, ce qui a encore aggravé la situation.

Considérant que la situation particulière et l'intérêt indéniable de cette ancienne campagne lausannoise comme témoin du patrimoine historique conduiraient tout nouveau projet avec recherche d'investisseur dans l'impasse, la Municipalité a chargé un groupe de travail de mener une réflexion sur l'avenir de la Maison du Désert, dans l'optique d'une nouvelle affectation du bâtiment et d'une réponse à la motion de Mme Christina Maier, intitulée « Un projet pour sauver la Maison du Désert ».

Ce groupe de travail - présidé par Silvia Zamora, directrice de la culture, du logement et du patrimoine et comprenant des représentants des Monuments et sites du Canton, un architecte extérieur et des services de l'administration communale - a déterminé en premier lieu les travaux urgents à réaliser pour la consolidation et la sécurisation du bâtiment, puis a fait des propositions sur l'affectation future possible de la Maison.

Les travaux urgents de réparation liés à l'incendie ont débuté en août dernier et se termineront d'ici à la fin de l'année. Au vu des différents paramètres liés à ce patrimoine historique et au Plan de quartier en vigueur (programme d'utilité publique), la Municipalité a retenu l'affectation proposée par le groupe de travail et le service de la jeunesse et des loisirs, à savoir la création d'une Maison de quartier et de locaux pour des associations et institutions répondant à une exigence d'utilité publique. Cette nouvelle Maison de quartier devrait remplacer à terme le centre socioculturel de Boisy.

La Municipalité a chargé le service de la jeunesse et des loisirs de développer un projet qui sera présenté dans un préavis au Conseil communal.

La direction de la culture, du logement et du patrimoine  
La direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation

### **Pour tout renseignement complémentaire :**

- Silvia Zamora, directrice de la culture, du logement et du patrimoine, 021 315 42 00
- Oscar Tosato, directeur l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, 021 315 62 00
- Estelle Papaux, cheffe du service de la jeunesse et des loisirs, 079 442 59 06

Lausanne, le 24 novembre 2010